

Comité de Vigilance environnementale de l'Est de Montréal
(CVEEM)

**Projet du nouveau site de compostage des matières organiques
à Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles**

MÉMOIRE

Déposé l'Office de consultation public de Montréal (OCPM)

Le 12 Novembre 2014



PRÉSENTÉ PAR: VINCENT MARCHIONE. PRÉSIDENT, CVEEM



MÉMOIRE

Mémoire déposé aux consultations publiques le 12 novembre 2014 dans le cadre du projet du nouveau site de compostage des matières organiques à Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

1. Historique du comité

Le Comité de Vigilance environnementale de l'Est de Montréal (CVEEM) est un comité formé de citoyens de Pointe-aux-Trembles et de l'Est de Montréal. Il a été créé en 1997, muni d'une charte et enregistré en tant qu'entreprise à but non lucratif. Ce comité a été mis sur pied suite à un projet piloté par la Communauté urbaine de Montréal (CUM), remplacée aujourd'hui par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Il s'agissait d'un projet d'incinération de 750 000 tonnes de déchets domestiques par année, refusé par la population et rejeté par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Depuis cette victoire, le gouvernement a enlevé tout pouvoir décisionnel au BAPE et depuis 16 ans notre comité ne se présente plus à cette instance, par ce qu'elle est devenue une **mascarade. Et si cela s'avère que les consultations de l'OCPM sont un semblant de démocratie, cela va se traduire par la démobilisation de la participation citoyenne.**

La mission de notre comité CVEEM est la **protection de la qualité de l'air**. Nous intervenons auprès des industries, des trois paliers de gouvernements et de la population pour faire de la conscientisation sur la qualité de l'air.

2. Le projet : nouveau site de compostage

On demande maintenant à la population de l'extrême est de Montréal d'accepter un site de compostage refusé par la population de l'arrondissement Saint-Michel, or ce n'est pas la première fois que des projets douteux et polluants lui sont imposés.

Pourtant, il a été clair lors des consultations par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), en novembre 2011, que le projet de bio-méthanisation respecterait l'équité territoriale.

Nous avons déjà accepté à l'extrême est de Montréal une usine de bio-méthanisation bien que la technologie soit douteuse et le centre de prétraitement. En effet, des recherches effectuées en Europe sur le même type d'usine ont prouvé qu'elle dégagerait de très fortes odeurs à l'extérieur ainsi que de la fumée toxique. La première usine et le centre de prétraitement seront construits sur l'ancien site de la carrière DEMIX, comme projet pilote; nous pensons que nous avons fait notre part. Maintenant, si on nous impose en plus un site de compostage refusé par les citoyens de l'arrondissement de Saint-Michel, l'équité territoriale qui a été garantie aux citoyens lors des consultations, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en novembre 2011 est bafoué.

C'est quand même **incroyable** que ce nouveau site a été choisi sur la base d'une promesse électorale par le maire actuel, lors de la campagne électorale, des dernières élections municipales (2014). Si ce projet de compostage est nuisible pour les citoyens de l'arrondissement de Saint-Michel, pourquoi serait-il bon pour les citoyens de Rivière-des-Prairies et de Pointe-aux-Trembles, puisque vous vantez tellement ses mérites, que c'est presque un **purificateur d'air**. En plus le nouveau site a été choisi parmi sept (7) sites visités, avec le critère que celui-ci est le plus éloigné d'un kilomètre et demi des



COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL

habitations. Nous tenons à souligner que dans cette analyse, on ne tient pas compte des **vents dominants** de la pointe de l'île, qui transportent les odeurs et les contaminants, dans les quartiers peuplés, au sud de la rue Sherbrooke à partir du boulevard St-Jean-Baptiste, vers la pointe Est.

3-La philosophie qui sous-tend notre démarche.

Ce n'est surtout pas avec un esprit de « pas dans ma cour » que nous dénonçons cette injustice d'équité territoriale, puisque nous acceptons déjà deux infrastructures pour le projet de bio-méthanisation. C'est plutôt que notre cour est pleine. Il y a déjà dans notre région l'usine d'épuration, le site d'enfouissement des boues des eaux usées et l'usine LOMEX qui dégagent des odeurs nauséabondes jour et nuit 365 jours par année. Et toutes les autres industries lourdes, raffinerie, pétrochimies, usine de bitume et une multitude de PME, qui dégagent pollution et odeurs sans retenues. **Le moindre petit ajout vient grossir le volume de pollution déjà existant.**

Il y a aussi des centaines de mètres carrés de terrains vacants contaminés que plusieurs industries, non pas décontaminer après l'arrêt des activités et qui dégagent des odeurs et des contaminants.

Ce projet, malgré tout louable, qui va nous permettre de gérer nos déchets chez nous, au lieu de les envoyer chez nos voisins (à Lachenaie et à Sainte-Sophie) pour les enfouir, va de par le fait même engendrer une augmentation du camionnage pour alimenter le site de compostage, le centre de prétraitement et l'usine de bio-méthanisation. Il est clair que ces milliers de voyages par camion par année vont occasionner une source additionnelle importante de pollution dans une région déjà lourdement hypothéquée à ce niveau. (Augmentation des particules fines)

Globalement nous ne sommes pas contre le projet, mais nous voulons que les installations soient conçues dans les règles de l'art de façon à assurer la sécurité et la santé des citoyens.

L'extrême Est de Montréal ne veut plus être la poubelle de l'île.

ASSEZ C'EST ASSEZ NOTRE COUR EST PLEINE.

4) Le développement économique de l'Est de Montréal

Il faut que les mentalités changent. Il y a 80 ans, les raffineries se sont installées à l'est de Montréal. à l'époque, le petit village de Pointe-aux-Trembles ne contenait que quelques dizaines d'âmes. En 1970, la population a augmenté pour s'élever à environ 1 600 personnes. On y a constaté que le taux de maladies respiratoires était le plus élevé de l'île de Montréal. Le député de l'époque en faisait son cheval de bataille pendant ses campagnes électorales. Depuis une trentaine d'années, il y a un boom domiciliaire et la population s'élève maintenant à 53 000 personnes, et cela sans compter la population de Rivière-des-Prairies. Le taux de maladies respiratoires y est encore le plus élevé de l'île de Montréal.

Sur le territoire du Centre de Santé et des services sociaux de la Pointe de l'Île, 40% des résidents sont atteints d'au moins une maladie chronique, comparativement à un Montréalais sur trois en moyenne d'après l'ENQUÊTE TOPO réalisée en 2012 dont les chiffres ont été révélés ce printemps.

C'EST GRAVE, laisse entendre Claude Riendeau, directeur de la santé publique, des soins infirmiers et de l'enseignement au CSS de la Pointe de l'île en commentant les données de TOPO (L'étude révèle que les personnes de la pointe de l'île ont les pires résultats pour les maladies chroniques en général. On ne produit pas des citoyens en santé, ajoute-t-il.)



Nous avons l'impression que la mentalité et le réflexe des politiciens, que ce soit au gouvernement du Québec, ou à la Ville de Montréal, c'est de choisir l'extrême est de Montréal lorsqu'une industrie lourde et polluante veut s'installer dans notre belle province, alors qu'il y existe déjà la plus grande concentration industrielle du Québec et du Canada.

Il faudrait que les décideurs s'adaptent à la nouvelle réalité démographique de l'extrême Est de Montréal.

5) Cohabitation industries/résidents

Installer encore des industries lourdes et polluantes tout en développant le domiciliaire nous apparaît incompatible.

La qualité de l'air dans notre arrondissement est hypothéquée depuis 80 ans et son impact sur la santé des citoyens est majeur.

Des études de la Direction de la Santé publique de Montréal le confirment : le taux de maladies respiratoires dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, qui est le plus élevé de tous les arrondissements de la Ville de Montréal. D'ailleurs, l'espérance de vie y est de 3 ans de moins que dans le quartier de Pierrefonds (étude de 1998 de la Direction de la Santé publique de Montréal).

6) Le règlement 90 du service de l'environnement de la CMM

Les limites d'agents polluants évacués dans l'atmosphère et l'air ambiant, incluses dans le règlement 90 qui gère l'assainissement de l'air, sont dépassées de 14 à 15 fois lorsqu'on tient compte de l'accumulation des rejets de toutes les industries à l'extrême Est de l'île de Montréal.

En plus, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a dérèglementé et affaibli l'exigence sur les émanations des particules fines contenue dans le règlement 90 pour accommoder toutes les industries du territoire de la CMM (82 municipalités) ce qui va faire augmenter le rejet des particules fines et aggraver la qualité de l'air à l'extrême est de Montréal.

7) Le raffinage éventuel du pétrole des sables bitumineux d'Alberta.

Le pétrole produit à partir des sables bitumineux d'Alberta, de nature plus corrosive que le pétrole conventionnel, qui sera éventuellement raffiné par la raffinerie SUNCOR à Pointe-aux-Trembles, et le **chargement de bateaux et des trains** à partir des terminaux risque de faire augmenter les rejets de nouveaux contaminants et le taux de **maladies respiratoires**, au sein de la population de l'extrême est de Montréal.

Et bientôt la compagnie VALÉRO va activer son terminal de Montréal-Est pour accommoder 3 navires par semaine qui seront chargés de 375 000 barils chacun, de pétrole des sables bitumineux provenant d'Alberta. Les émanations ainsi produites de même que les risques de fuites reliés au chargement représentent des sources de pollution additionnelles et il y a d'autres pétrolières qui vont construire d'autres terminaux, pour l'expédition de ce pétrole.



COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL

Le développement industriel ne doit pas se faire à n'importe quel prix et surtout pas au prix de la santé des citoyens ni aux frais du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le développement économique et domiciliaire pourrait être plus important dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles mais il est freiné par la proximité des industries. Malgré toutes ces considérations, nous assistons à une croissance démographique lente mais constante.

8) Ce que nous proposons

1) Nous proposons qu'il y ait un petit centre de compostage dans chaque arrondissement ou tout les deux arrondissements.

2) Nous proposons de faire décontaminer les centaines de mètres carrés de terrains vacants et d'attirer des industries propres, pour ainsi créer une cohabitation plus harmonieuse entre les industries et les citoyens.

3) Nous considérons que les audiences publiques de l'automne 2011 et celles de l'automne 2014 sont incomplètes parce que les technologies de bio-méthanisation n'y ont pas été présentées. Pour y remédier, nous proposons qu'il y ait une troisième consultation publique qui servirait à analyser les technologies choisies, le procédé et connaître l'entreprise pour réaliser les travaux.

9) Moratoire

Selon nous, un moratoire s'avère nécessaire tant et aussi longtemps que la technologie n'aura pas été choisie et évaluée en consultation publique, pour que les deux premières consultations soient empreintes de crédibilité.

10) Centre de compostage à Toronto

Ci-joint un article du London Free Press, du 31 août 2012 portant sur la compagnie Orgaworld. Cette compagnie a éprouvé des problèmes d'odeurs à son usine de London dès le début et a dû fermer temporairement en 2010... On a dû investir 5 \$ millions de plus pour corriger tant bien que mal ces problèmes.

<http://www.lfpress.com/2012/08/30/orgaworld-sorry-for-stink>

11) L'usine de bio-méthanisation de Montpellier en France

Nous ne voulons pas vivre le même échec et scandale sanitaire et environnemental que l'usine AMETYST de Montpellier en France, construite en 2008 et dont le contrat d'opération a été résilié en 2013. Cette usine a dépassé les pires craintes pour les riverains ; odeurs putrides régulières, essaims de mouches, vermines et bruits permanents.



COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL

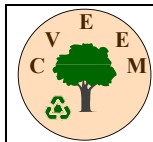
Exemple accablant : pour plus d'informations consulter l'article ci-dessous :

<http://www.bagnoletenvert.com/article-tmb-methanisation-l-exemple-accablant-de-l-usine-de-montpellier-113298632.html>

12) Rejet du nouveau site

ET POUR TERMINER NOUS REJETONS LE NOUVEAU SITE DU PROJET DE COMPOSTAGE à Pointe-Trembles et Rivière-des-Prairies.

Vincent Marchione, président du comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal.



COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL